

Réponse du Conseil administratif
à la question écrite 040-2021 déposée par Mme Kristine BEUN

relative à l'objet suivant

Pollutions à répétition du ruisseau le Petit-Voiret avril et mai 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En premier lieu, il sied de préciser que le Conseil administratif est très soucieux de la qualité des eaux des cours d'eau et nants, traversant le territoire lancéen. En ce sens, et malgré que le Voiret et le Petit-Voiret ne faisaient pas parties intégrantes de la résolution déposée et validée par le Conseil Municipal, les services techniques les ont bien naturellement intégrés dans les périmètres d'attention. En effet, l'ensemble de ces milieux naturels sont d'excellents indicateurs de l'état de la biodiversité de notre ville, tout en offrant des espaces singuliers et privilégiés pour les promeneurs et les enfants.

En sus et de manière plus large, l'Etat de Genève a constitué une « Gouvernance politique et technique de protection du Vallon de l'Aire » ; réunissant les représentants politiques des communes de Perly, Bernex, Confignon, Plan-les-Ouates, Onex, Lancy ainsi que Saint-Julien. Cet organe est présidé par le Conseiller d'Etat, Antonio Hodgers. Ce collège a pour objectif de répondre à la liste des doléances des associations et habitants limitrophes de l'Aire, dont la quantité et la qualité des eaux, est un des enjeux principaux. Etant précisé que ce collège est tout à fait unique à Genève, en termes de gestion/protection d'un milieu naturel.

En sus, et suite à la dépose de ladite résolution, le Service de l'Environnement et du Développement Durable (SEDD) a pris contact avec l'Office Cantonal de l'Eau (OCEau) afin de l'informer du souci communal relatif aux constats de pollutions à répétition et le sentiment d'inaction de l'autorité cantonale. En ce sens et dans le cadre d'une excellente collaboration avec ledit office, il a été convenu que les pollutions avérées seraient communiquées sur le site dudit service et que des échanges/études seraient coordonnées avec notre commune.

1. Y a-t-il eu des analyses concernant ces pollutions et qu'ont-elles données ?

Les trois appels sont bien présents dans la main courante du SIS. Pour ces trois cas, un officier du SIS s'est bien rendu sur place et a fait le même constat ; signes de mousse qualifiant plutôt de la présence de pollen et de fait, il n'a pas jugé opportun d'interpeller l'OCEAU. Situation expliquant l'absence d'information sur le site de l'Office susmentionné.

2. Des analyses pourront-elles se faire au moins annuellement ?

En l'état non, étant une tâche cantonale et répondant à un protocole. Toutefois et dans le cadre de la Gouvernance de la protection du Vallon de l'Aire, des discussions ont été engagées afin d'augmenter la surveillance liée aux pollutions, dont les affluents pourront certainement bénéficier des évolutions d'analyses.

3. Qu'en est-il de la qualité de l'eau de ce nant ?

Une demande formelle de la Ville de Lancy a été adressée auprès du canton de Genève dont nous attendons encore un retour. Toutefois et indépendamment que l'on suppose d'une qualité des eaux médiocres dudit nant ; un enjeu est aussi la quantité d'eau présente tout au long de l'année.

4. Qu'est-ce que la commune de Lancy, responsable de son réseau d'égouts, a entrepris comme actions ou même a-t-elle été informée de ces pollutions ?

En sus de projets visant à renaturer le Voiret à la hauteur du terrain d'aventures (crédits d'investissements 2022) et à de multiples actions augmentant la perméabilité des sols (approvisionnement de fait ; les noues, nants ou mêmes rivières), la Ville de Lancy (STUM) en partenariat avec l'OCEAU a mis en séparatif la quasi-totalité du réseau de canalisations des eaux usées et claires. Pour le surplus, nous travaillons sur les derniers problèmes liés aux erreurs de connexion desdits réseaux et du phénomène de porosité de certaines canalisations en zone villa.

Non, la Ville de Lancy n'était pas au courant et ceci à l'image même de l'OCEAU, relatif à la décision du SIS de ne pas identifier les situations relevées, pour des pollutions.

En sus des réponses apportées aux questions écrites et en relation avec l'attention particulière apportée à la qualité des eaux de nos rivières, le Conseil administratif propose d'inviter l'OCEAU à une commission « Environnement et Développement Durable » à l'automne prochain afin de pouvoir vous apporter l'ensemble des éléments techniques inhérents à la protection des eaux.

Damien BONFANTI

Conseiller administratif en charge
de l'environnement et du développement durable